

PUBLICATION LE 30 juin 2025

Niveau de publication choisie : Site internet de l'acheteur et Portail Marches-Publics.info

PASSERELLE XML

Cet avis sera transmis au format XML aux supports suivant :

BOAMP

JOUÉ

AVIS

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

GRAND BESANÇON MÉTROPOLE

Mme Anne VIGNOT - Présidente

4 rue Gabriel Plançon

25043 BESANCON

Tél : 03 81 87 88 89

SIRET 24250036100017

**Grand Besançon Métropole**

Grand Besançon Métropole

4 rue Gabriel Plançon

25043 BESANCON

Tél : 03 81 61 51 26

mobilites@grandbesancon.fr**Ville de Besançon**

CAM2

2 rue Mégevand

25034 BESANCON

Tél : 03 81 61 51 26

mobilites@grandbesancon.fr

L'avis implique un marché public.

Type de pouvoir adjudicateur : Organisme de droit public

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ;

Le marché fait l'objet d'une procédure conjointe.

Objet	Déconstruction / Reconstruction de la passerelle Jean Abisse à BESANCON
Référence	2025-TX-DVD-0156
Type de marché	Travaux
Mode	Procédure ouverte
Code NUTS	FRC21
Lieu principal d'exécution	site de la passerelle Jean Abisse chemin de la Malate 25000 Besançon
Durée	25 mois à compter du 15/12/25
Description	Consultation lancée par un groupement de commandes constitué par le Grand Besançon Métropole (coordonnateur) et la Ville de Besançon. Les prestations sont réglées par des prix unitaires.
Code CPV principal	45221115 - Travaux de construction de ponts en acier
Code CPV complémentaire	45111100 - Travaux de démolition 45220000 - Ouvrages d'art et de génie civil 45221113 - Travaux de construction de passerelles pour piétons La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : Oui
Forme	Division en lots : Non Les variantes sont refusées
Options	Oui Le contrat prévoit la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché un ou plusieurs marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.
Reconductions	Non
Conditions relatives au contrat	
Autres conditions	Conditions particulières d'exécution : L'exécution du marché comporte une clause d'insertion par l'activité économique obligatoire La date de démarrage indiquée est prévisionnelle.
Conditions de participation	Critères de participation : renvoi au R.C.
	Marché réservé : Non
Critères d'attribution	Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.
Offres	Remise des offres le 02/10/25 à 17h00 au plus tard. Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Validité des offres : **4 mois** , à compter de la date limite de réception des offres.

Modalités d'ouverture des offres :

Date : le 02/10/25 à 17h30

Dépôt • Déposer un PLI dématérialisé

Renseignements complémentaires

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

La visite du site est vivement recommandée mais n'est pas obligatoire. La méconnaissance des sujétions techniques du lieu ne pourra pas être invoquée en cours d'exécution des prestations pour justifier des coûts supplémentaires.

Marché périodique : Non

Fonds Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : Non

Recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Besançon

30, rue Charles Nodier

25044 Besançon Cedex 3

Tél : 03 81 82 60 00 - Fax : 03 81 82 60 01

greffe.ta-besancon@juradm.fr

Organe chargé des procédures de médiation :

Tribunal administratif de Besançon

30, rue Charles Nodier

25044 Besançon Cedex 3

Tél : 03 81 82 60 00 - Fax : 03 81 82 60 01

greffe.ta-besancon@juradm.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

- référé pré-contractuel (art L.551-1 et suivants du CJA pour les pouvoirs adjudicateurs et L551-5 et suivants pour les entités adjudicatrices) et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

- référé contractuel (art L551.13 et suivants du CJA) et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA

- recours en contestation de validité du contrat (jurisprudence Tarn et Garonne) qui peut être exercé par les Tiers au contrat, sans considération de leur qualité dans les 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées

Envoi le 30/06/25 à la publication